



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture sur l'investissement public local

Service producteur : Direction des études et synthèses économiques (Insee) - Département de la conjoncture - Division des enquêtes de conjoncture

Opportunité : avis favorable émis le 7 octobre 2015 par la Commission « Territoires » Réunion du Comité du label du 17 février 2016 (commission Collectivités territoriales)

Cette enquête nouvelle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes de conjoncture auprès des entreprises et des ménages mises en œuvre par l'Insee, constituant ainsi un élément essentiel du dispositif français d'élaboration du diagnostic conjoncturel. Cette enquête est sans lien avec un règlement européen.

La Caisse des dépôts intervient auprès des acteurs publics locaux en finançant leurs projets de long terme et, à ce titre, doit disposer d'informations précoces - quantitatives et qualitatives - lui permettant d'anticiper les décisions d'investissement de ces acteurs publics locaux. La Direction générale des finances publiques (DGFIP) est la principale source d'information en la matière mais les données dont elle dispose ne permettent pas un suivi trimestriel ni d'établir des prévisions fiables sur l'année (y compris en matière de réalisation des investissements effectifs sur l'année). Les comptes nationaux trimestriels n'estiment ces investissements qu'à partir des données du chiffre d'affaires de secteurs d'activité concernés (en travaux publics et bâtiments) et les données infra-annuelles directes sont quasiment inexistantes ou inexploitable pour une bonne connaissance trimestrielle.

Ainsi, une telle enquête de conjoncture vise à améliorer fortement le système d'information conjoncturel sur les administrations publiques locales, permettant de mieux anticiper les décisions d'investir des acteurs publics locaux bien avant que ne soient rendues publiques les données relatives au budget primitif et au budget exécutif. Et, par ailleurs, un baromètre régulier et durable des intentions de dépenses des acteurs publics locaux sera mis en place à partir des résultats de l'enquête, un indicateur synthétique à l'image de l'indicateur de climat des affaires calculé pour les entreprises.

Le champ de l'enquête couvre les collectivités locales : régions, département, communes et groupements à fiscalité propre.

L'enquête couvre la France entière, y compris DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte), sans extension régionale.

Environ 3 000 unités légales sont interrogées à partir d'un échantillon tiré dans le répertoire Sirene. Les régions, départements, communes et groupements à fiscalité propre au-delà d'un certain seuil seront interrogés exhaustivement (10 000 habitants), tandis que les communes et les groupements à fiscalité propre d'au moins 1 000 habitants, et en deçà du seuil de 10 000, seront interrogés par sondage.

.../...

Les unités enquêtées recevront dans un premier temps un questionnaire papier envoyé par courrier postal et, dès le mois de novembre 2016, un mode de collecte par internet sera instauré.

L'enquête est trimestrielle. Les collectivités locales seront interrogées chaque année en février, mai, août et novembre. La première interrogation est prévue pour mai 2016. Le temps de réponse est estimé à 15 minutes environ.

Le Comité de pilotage est composé de l'Insee, la Caisse des dépôts et la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

Il n'est pas prévu de retour personnalisé aux enquêtés. Fin 2016, les résultats des deux premières interrogations seront valorisés dans un numéro d'Insee Focus ou dans un Éclairage de la Note de Conjoncture, tandis qu'à compter de 2017 ils seront diffusés trimestriellement dans la collection Informations Rapides de l'Insee et les données seront disponibles dans la Banque de données macro-économiques (BDM).

~~~~~

### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales :**

Le Comité du label prend note du caractère non obligatoire demandé par le service. Toutefois, dans le cas où les taux de réponse seraient insuffisants, le caractère obligatoire pourrait être demandé par le service ultérieurement, par une démarche formelle auprès du Comité du label.

Le Comité du label souligne à la fois la nouveauté et l'intérêt de l'enquête, mais il attire l'attention du service sur l'incertitude quant à la faculté de cette enquête de prédire de manière fiable les investissements annuels des collectivités locales. Pour cette opération nouvelle, le Comité souligne qu'une période de rodage et de prise de recul sera nécessaire avant de pouvoir exploiter et interpréter les résultats.

Le Comité s'est interrogé sur la nécessité d'une interrogation trimestrielle pour collecter une information sur des évolutions annuelles et il demande au service d'être attentif sur la pérennisation de cette « trimestrialisation ».

Le Comité suggère, en particulier, que les parties relatives à l'évolution observée de l'année n-1 par rapport à n-2 soient supprimées sur le questionnaire trimestriel d'août.

Le Comité attire également l'attention du service sur la difficulté que les collectivités auront à répondre, notamment dans le cadre des modifications de périmètre (fusion de régions ou d'intercommunalités). Aussi souhaite-t-il que le service rajoute, dans la lettre d'ouverture initiale, une mention particulière sur le fait qu'il a bien conscience des difficultés de réponse dans ce cas mais qu'il incite néanmoins la collectivité concernée à répondre, même de façon approximative, en récupérant les informations adéquates.

Le Comité souligne les risques liés à la non-réponse, en particulier des grandes collectivités. Le Comité suggère au service de faire des relances les plus ciblées possibles pour ces très grandes collectivités, voire de les visiter en face à face, du moins pour le démarrage de l'opération.

S'agissant de l'échantillonnage, le Comité suggère d'introduire la distinction par type d'espace urbain/rural dans la stratification des communes, notamment grâce à un tri du fichier de base.

Sur les questions de saisonnalité, le Comité attire l'attention du service sur la mise en œuvre de méthodes adaptées des corrections des variations saisonnières : le service devra bien analyser les séries observées et tirer les conséquences de cette analyse le moment venu. Aussi, le Comité souhaitera-t-il avoir une information au moment où le service aura pris des décisions et il l'invite à réaliser une publication à la fois en données brutes et en données CVS.

**Protocole de collecte :**

Le Comité du label, tout en comprenant le souhait du service de démarrer rapidement une investigation qui sera à roder progressivement, a émis une interrogation sur l'utilité de commencer l'enquête pendant deux trimestres sur papier, alors qu'à partir du mois de novembre la collecte par internet sera possible.

**Lettres-avis et questionnaire :**

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des remarques qui ont été faites dans le rapport du prélabel ont bien été prises en compte.

Quelques compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

Le questionnaire ainsi que les lettres-avis finalisées devront être envoyés au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle de conjoncture sur l'investissement public local.

**Ce label est valide pour les années 2016 à 2020**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus